

# Le Bulletin de Veille

9 décembre 2016

Numéro 270

<b>Insolite</b>	<b>2</b>
Les voitures volantes de Seabubble lèvent 3 millions d'euros auprès de la MAIF.....	2
<b>Actualités</b>	<b>2</b>
Virtualiser les bénéfices de la prévention !.....	2
<b>Offres</b>	<b>3</b>
Complémentaire santé : France Mutuelle joue la carte du modulaire.....	3
Le groupe Prévoir propose un nouveau dispositif d'épargne retraite.....	3
Verspieren soutient les associations face aux inquiétudes croissantes des loueurs de salle.....	3
<b>Distribution</b>	<b>4</b>
Comment le métier de location longue durée se mue en plate-forme de mobilité.....	4
<b>Digital</b>	<b>4</b>

Compte sans banque : pourquoi Anytime s'intéresse aux professionnels.....	4
Moven vise l'épargne intelligente.....	4
Mint inaugure le deuxième âge du PFM.....	5

<b>Paiements</b>	<b>5</b>
Le dilemme du paiement en temps réel.....	5

<b>Réglementaire</b>	<b>5</b>
Bâle IV : le crédit immobilier à la française est sauvé.....	5
Tracfin place le financement participatif devant ses responsabilités.....	6
Compte sans banque : la fintech Morning mise en cause dans une décision du gendarme financier.....	6

<b>Rapprochements</b>	<b>6</b>
La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, fusion de trois banques locales.....	6



**Le conseil sur-mesure pour transformer et optimiser vos environnements bancaires les plus complexes.**

csaconsulting est devenu en 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

Nos consultants sont experts en Relation Client & Distribution Multicanal, Performance Opérationnelle, Payments & Cash Management et Maîtrise des Risques & Contrôle Interne.



## Insolite



07 décembre 2016 • lefigaro.fr

### Les voitures volantes de Seabubble lèvent 3 millions d'euros auprès de la MAIF

Après un premier tour de table **Seabubble** vient de boucler une nouvelle levée de fonds de 3 millions d'euros auprès de la **MAIF**. Cela porte à 4 millions d'euros le total des fonds levés.

Alain Thébault, l'inventeur des « bulles volantes » et l'un des pères de l'*hydroptère* espère tester ses premiers prototypes grande nature début 2017. Son positionnement ? Un nouvel acteur des transports urbains, avec pour proposition de reconquérir les fleuves et les plans d'eau pour en faire des espaces propres aux déplacements.

« SeaBubble peut être le fer de lance de l'innovation à la française sur la scène mondiale. Nous sommes très fiers d'accompagner ce projet résolument disruptif et audacieux », a déclaré Pascal Démurger, directeur général de la MAIF.

SeaBubble a déjà reçu le soutien de la ville de Paris et des manifestations d'intérêts de métropoles, notamment dans la Silicon Valley. Les « Bulles » devraient permettre d'exploiter les rivières, fleuves, lacs, navigables en milieu urbain, avec un impact réduit pour l'environnement. ●●●

## Actualités

08 décembre 2016 • lesalondelassurance.com

### Virtualiser les bénéfices de la prévention !

Les technologies tactiles permettent d'apporter immédiatement aux clients tout type de simulation.

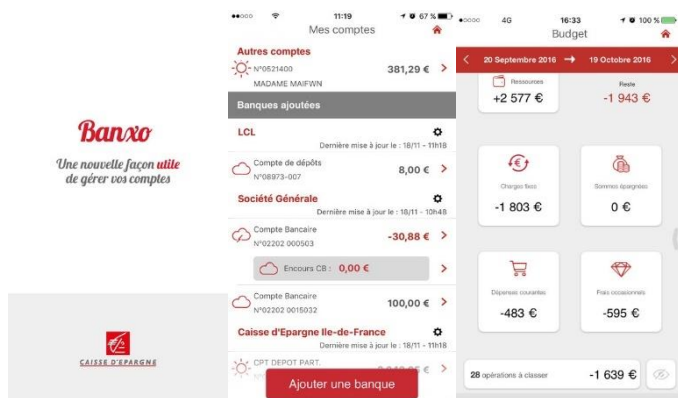


Prenons l'exemple d'une table tactile existante qui simule le besoin financier d'un client pour sa future retraite : L'assuré guidé, pose sur une ligne de temps divers objets symbolisant les grandes étapes de sa vie, pour lesquelles il donne des informations chiffrées (salaire, emprunt...) ; une courbe de revenus et une courbe de charges apparaissent. Le

besoin de financement au moment du passage à la retraite est estimé et une solution d'épargne correspondant aux attentes du prospect est proposée.

L'assuré se projette dans l'avenir et cela se matérialise par un scénario. La table tactile propose ensuite des solutions pour l'améliorer.

Il paraît assez structurant et légitime que les assureurs soient en capacité de soutenir ces outils et de les promouvoir. ●●●



9 décembre 2016 • ITExpresso

### Agrégateur de comptes : la Caisse d'Épargne dit Banxo

Souscription et gestion d'assurance, agrégation de comptes, retrait sans carte, signature électronique... La banque multiplie les fonctionnalités pour capter les utilisateurs. Après son appli Banque lancée en 2010, la **Caisse d'Épargne** revient avec **Banxo** et ambitionne deux fois plus de connexions quotidiennes.



Outre l'agrégateur de comptes et la catégorisation automatique des opérations, Banxo permet aussi le retrait dans un distributeur Caisse d'Épargne par SMS (entre 20 et 100 euros) et la possibilité d'activer ou de désactiver sa carte bancaire pour sécuriser ses paiements en ligne.

Coté assurance, Banxo offre la possibilité de gérer son assurance depuis la demande de devis jusqu'à la gestion du contrat ou du sinistre. Les utilisateurs peuvent, par exemple, consulter les opérations de leur contrat d'assurance, les modifier, demander la réédition de la carte verte ou consulter l'avancement d'un sinistre.

Avec ce service, la **Caisse d'Épargne** espère convaincre ses clients détenteurs de livret A et autres assurances de rapatrier leurs comptes de dépôts souscrits auprès des concurrents. « Pas question d'attendre six ans pour proposer notre prochaine appli mobile. Notre application sera, sans cesse, enrichie de nouveaux services : version Android, nouvelles banques intégrées à l'agrégateur, 3D Touch, cryptogrammes dynamiques... Nous appliquons la méthode start-up » souligne Cédric Mignon, directeur du développement. « Une pratique bien disruptive pour notre bon vieil écurie ! ». ●●●

## Offres



**Garanties santé à la carte**  
De 18 à 79 ans

### Reflexio Modulaire

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À LA CARTE

- Des garanties à personnaliser selon vos besoins
- 5 modules de prestations à la carte
- La gratuité à partir du 3ème enfant
- Une assistance santé en inclusion

**Garanties santé complètes**  
+ de 55 ans


**Garanties familles complètes**  
De 18 à 55 ans

**Garanties spécial hospitalisation**

6 décembre 2016 • L'Argus de l'Assurance

#### Complémentaire santé : France Mutuelle joue la carte du modulaire

France Mutuelle, affichant près de 100M€ de cotisations, lance une offre de complémentaire santé quasi-intégralement modulable en fonction des besoins réels des adhérents.



« Reflexio Modulaire » propose la souscription, en supplément du module obligatoire des soins courants, de 4 modules (optique, dentaire, hospitalisation et prévention) ; chacun de ces 5 modules étant composé de 3 niveaux de garanties, ce n'est pas moins de 603 combinaisons possibles, intégralement responsables, qui sont ainsi proposées.


Sont inclus dans l'offre, la mise à disposition du réseau de soins **Carte Blanche**, le tiers payant, un service d'assistance et l'engagement de remboursements en 48 heures. Les prises en charges intègrent les médecines douces, la diététique, les vaccins non remboursés ainsi que d'une participation aux frais d'obsèques.

Cette « mutuelle à la carte » permet de répondre, selon Natacha Minasso, directrice commerciale marketing et communication, à la nécessité de « proposer des garanties adaptées à des coûts maîtrisés ». France Mutuelle croît à la forte modularité des contrats dans un proche avenir et réfléchit, à moyen terme, à investir le segment des contrats non responsables. ●●●

6 décembre 2016 • L'Argus de l'assurance

#### Le groupe Prévoir propose un nouveau dispositif d'épargne retraite

Prévoir, groupe spécialisé en assurance de personnes, développe une offre d'épargne qui repose sur deux supports : l'un en euros et l'autre en unités de compte.



Le groupe Prévoir vient de lancer une offre d'épargne baptisée « Solution Retraite ». Particularité de ce nouveau dispositif : il repose à la fois sur un socle sécuritaire avec un fonds en

euros, et un socle dynamique avec une seule unité de compte : le fonds « Prévoir Gestion Actions ».

L'offre propose des garanties de prévoyance, obligatoires ou optionnelles. En cas d'invalidité ou d'arrêt de travail, Prévoir protège ainsi la capacité d'épargne du salarié, en prenant en charges ses cotisations retraite. En cas de décès, la famille et les bénéficiaires de l'épargnant perçoivent le minimum du montant de l'épargne investie, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

Enfin, au moment du départ à la retraite (outre la sortie en capital) plus d'une quinzaine de possibilités de rentes (viagère avec ou sans réversion, avec majoration ou minoration...) sont proposées. ●●●



VERSPIERIEN  
COURTIER EN ASSURANCES

ACCUEIL ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE LES AVANTAGES DE CLIC & ASSO NOTRE PARTENAIRE CONTACT

### CLIC & ASSO RESPONSABILITÉ CIVILE ASSOCIATIONS

L'offre d'assurance CLIC & ASSO 100% en ligne

SOUSCRIRE EN LIGNE


POURQUOI ASSURER VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE NOTAMMENT LORS DE LA LOCATION D'UNE SALLE ?

"NOUS SOMMES LE SEUL COURTIER EN ASSURANCES AVEC UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ EXCLUSIVEMENT AU MONDE ASSOCIATIF"

07 décembre 2016 • Communiqué de presse

#### Verspieren soutient les associations face aux inquiétudes croissantes des loueurs de salle

Verspieren, premier courtier en assurances français à capital familial, lance « Clic & Ass », une solution en ligne rapide et très compétitive pour répondre à ces nouvelles préoccupations en un temps record.



Le contexte sécuritaire actuel, connaît un prolongement inattendu : les loueurs de salle se montrent de plus en plus méfiants et exigent désormais de la part des associations de quartier des garanties en responsabilité civile. C'est un phénomène nouveau, auquel ne sont pas préparées ces petites structures.

Verspieren s'est doté, depuis plusieurs années déjà, d'un département dédié aux associations. Il a mis en place une nouvelle offre, « Clic & Ass » qui permet aux associations de souscrire un contrat de responsabilité civile, en quelques clics et valable un an au tarif de 95 €.

Sachant qu'en temps normal il faut plusieurs jours pour souscrire et obtenir le précieux sésame, l'offre permet de répondre à l'urgence des situations festives qui pourraient être annulées par simple défaut d'attestation de responsabilité civile. ●●●

## Distribution

6 décembre 2016 • Les Echos

### Comment le métier de location longue durée se mue en plate-forme de mobilité

ALD, filiale de **Société Générale**, veut fournir aux entreprises des services associant plusieurs modes de transport.



Dans le groupe de location longue durée (LLD), les pratiques de sa filiale néerlandaise font figure de cas d'école. Rompant avec le traditionnel contrat de leasing, ALD Automotive a initié une facturation unique par salarié pour un minimum de trois mois qui donne accès à une sélection de véhicules neufs ou d'occasion. « *Nous créons ainsi une flotte qui peut être partagée entre les salariés [...]. Plus il y a de participants, plus le coût par salarié baisse* », explique Carel Bal, directeur d'ALD Automotive aux Pays-Bas et au Benelux

Une autre plate-forme créée en 2015, baptisée « ALD Free », agrège des services de transport en commun, de parking, une flotte de véhicules et une autre de vélos électriques. « *L'employeur alloue un budget mensuel à ses salariés qu'ils peuvent utiliser sur la plate-forme via ces différents moyens de transport* », explique Carel Bal. L'outil reste pour l'instant confidentiel : il compte trois entreprises clientes, chacune pour près de 150 salariés.

En 2017, le groupe veut commencer à déployer les services innovants issus des filiales européennes. L'auto-partage développé par ses équipes en Italie, les solutions de communication avec les véhicules à distance d'ALD au Royaume-Uni ou encore le principe de flottes de véhicules à la carte pour plusieurs entreprises conçus aux Pays-Bas sont au cœur de ses priorités.

•••

## Digital

LE COMPTE anytime®

PROFESSIONNEL | ENTREPRISE | PARTICULIER | JEUNE

OUVRIRE UN COMPTE | ACCES CLIENT

### LE COMPTE EN LIGNE POUR LES PRO ET LES PARTICULIERS

RIB POUR PAYER ET ÊTRE PAYÉ + CARTE MASTERCARD POUR PAYER ET RETIRER + TERMINAL DE PAIEMENT POUR ENCAISSER SES CLIENTS + GÉRER SES FINANCES

06 décembre 2016 • cbanque.com

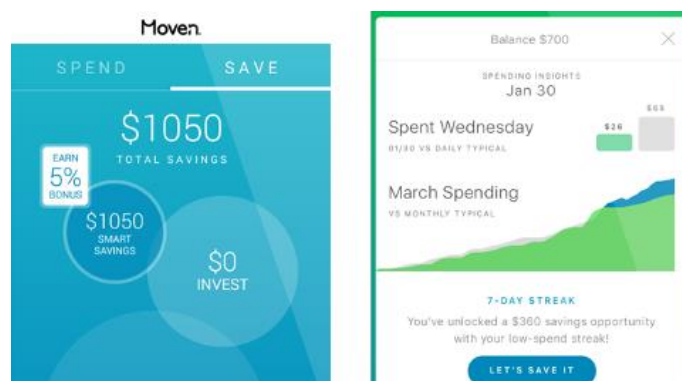
### Compte sans banque : pourquoi Anytime s'intéresse aux professionnels

La néobanque **Anytime** a abordé en 2016 un tournant stratégique majeur, en étoffant progressivement son offre à destination des professionnels et des petites entreprises.

« *Notre plateforme évolue effectivement en permanence. Mais le virage stratégique opéré cette année va vraiment se concrétiser début 2017, avec la mise en place du BankStore. Le compte Anytime va ainsi devenir un guichet central de services variés : financements, affacturage, crowdfunding, comptabilité, achats de devises, transferts internationaux, encaissement en ligne ou en point de ventes, etc.* », précise Bruno Gloaguen, ancien DG de Hipay passé chez Anytime.

Anytime, un concurrent des banques ? « Nous visons prioritairement des profils que les banques n'acceptent pas. Nous sommes donc plutôt dans une forme de complémentarité. », indique Bruno Gloaguen.

« 95% des 100 000 comptes Anytime créés aujourd'hui sont des comptes particuliers ». •••



05 décembre 2016 • cestpasmonidee.blogspot.fr

### Moven vise l'épargne intelligente

Après une émergence timide dans quelques startups spécialisées, le principe de l'épargne intelligente s'invite pour la première fois dans une banque. Avec son « Smart Savings Account », Moven poursuit ainsi son ambition de restituer aux consommateurs le pouvoir sur leurs finances personnelles.



La nouvelle fonctionnalité n'est proposée, pour l'instant, qu'à une sélection de clients. À partir d'une définition de ses objectifs à court ou long terme, de ses habitudes comportementales et de ses préférences en matière financière, l'application de Moven suggère au mobinaute une stratégie d'épargne personnalisée.

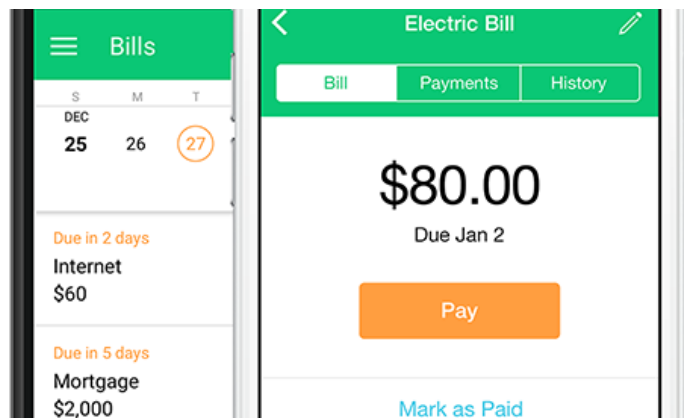
En pratique, en plus de la possibilité d'alimenter le compte d'épargne en quelques clics, des recommandations ponctuelles peuvent être émises dans les moments opportuns. Par exemple



une période de moindres dépenses par rapport à l'habitude déclenchera une proposition de mettre de côté les économies accumulées.

Les sceptiques peuvent déjà observer les résultats obtenus en quelques mois par les deux premières banques partenaires de Moven, en Australie (**Westpac**) et au Canada (**TD Bank**) : plus d'un million d'utilisateurs conquis. La banque réellement au service de ses clients n'est plus une chimère, c'est un impératif !

●●●



07 décembre 2016 • cestpasmonidee !

## Mint inaugure le deuxième âge du PFM

Avec la prise en charge des règlements de factures, le doyen du domaine s'aventure désormais dans l'exécution de transactions, avec quelques avantages inédits.



Alors que le service dédié existant « Mint Bills » permettait déjà aux consommateurs de centraliser leurs factures courantes, son intégration au cœur de la plate-forme de PFM la rend beaucoup plus efficace dans son ambition d'éviter les retards de paiement.

Concrètement, dès la mise en œuvre de la nouvelle option, l'outil de PFM identifie automatiquement les factures récurrentes et les fournisseurs concernés. Il n'en faut pas plus pour initier le mécanisme de suivi et d'alertes, personnalisé en fonction des habitudes de l'utilisateur.

Longtemps cantonné à un rôle de collecte et de restitutions d'informations, le concept de PFM est en train de s'orienter vers un rôle de conseil individuel. Et l'initiative de Mint ne constitue qu'une première étape. En perspective, elle esquisse la véritable révolution à venir de la « banque plate-forme », agrégeant les produits et services de différents fournisseurs au sein d'un ensemble homogène, en attendant l'introduction d'agents intelligents capables de conseiller et accompagner l'utilisateur.

●●●

## Paie m e n t s

10 décembre 2016 • cestpasmonidee !

### Le dilemme du paiement en temps réel

D'un côté, le Conseil Européen des Paiements (EPC) ouvre officiellement la voie vers des paiements transfrontaliers en moins de 10 secondes. De l'autre, l'attente de 2 jours avant d'exécuter un virement sur un tiers nouvellement créé !

Petite anecdote : sur Twitter, un client interpelle sa banque, expliquant, captures d'écran à l'appui, qu'il lui est impossible de réaliser un virement de 50€ sur le web et sur mobile. La réponse ? Un délai de 48 heures est imposé avant de pouvoir effectuer un transfert vers un nouveau bénéficiaire, la seule solution pour accélérer le traitement étant de faire les démarches dans son agence.

On l'aura compris, les risques de fraude expliquent la mise en place de cette restriction. Est-elle pour autant justifiée ? Du point de vue de l'utilisateur du service, certainement pas !

Naturellement, passer à l'instantanéité universelle, tout en garantissant la sécurité des échanges et la protection des consommateurs n'est pas tâche aisée. Elle n'est cependant pas insurmontable pour peu qu'on se donne la peine de réfléchir en profondeur à la problématique posée. Seuls les acteurs qui feront les efforts nécessaires continueront à bénéficier de la confiance de leurs clients. ●●●

## Réglementaire

7 décembre 2016 • Les Echos

### Bâle IV : le crédit immobilier à la française est sauvé

Sur le plan réglementaire, les prêts cautionnés seront assimilés à des crédits hypothécaires, a expliqué le gouverneur de la Banque de France lors d'une rencontre organisée par l'Agefi.

A en croire **François Villeroy de Galhau**, « *Le crédit immobilier en France est [...] conforté et non menacé* ». En particulier, les autorités françaises ont obtenu que les crédits garantis par une caution - le système le plus répandu dans l'Hexagone - soient assimilés à des crédits couverts par une hypothèque, ce qui est plus anglo-saxon. Equivalents, les deux systèmes seront considérés comme aussi sécurisés l'un que l'autre. « *Cela devrait donc réduire les exigences [en fonds propres] sur ces portefeuilles* », a indiqué le gouverneur.


Autre motif de satisfaction, « *certaines portefeuilles resteront finalement éligibles aux modèles internes* », à savoir le mode de calcul utilisé par les banques européennes et qui leur permet de scanner elles-mêmes leur niveau de risque.

Il reste néanmoins à lever plusieurs doutes. Notamment, « *le traitement des financements spécialisés (qui) doit être durablement sécurisé* », ainsi que l'éventuelle introduction d'un « plancher » (niveau minimum de fonds propres que les banques devraient détenir, quel que soit leur niveau de risque). Enfin, « *dès lors qu'un accord serait obtenu, il est clair que sa transposition future en Europe sera liée à son respect aussi dans les autres grandes zones géographiques, y compris les Etats-Unis d'Amérique et leur administration à venir* ». ●●●

9 décembre 2016 • L'Agefi

## Tracfin place le financement participatif devant ses responsabilités

Les acteurs du crowdfunding devront s'adapter aux nouvelles exigences en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

 **Tracfin** souhaite impliquer les fintechs du financement participatif dans la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB/FT) dans un rapport remis jeudi 8 décembre à Michel Sapin, le ministre de l'Economie et des Finances.

L'organisme de lutte contre la fraude signale des risques élevés d'escroquerie dans la finance participative par le « détournement des paiements » ou par l'élaboration de « fraudes du type pyramide de Ponzi ». A compter du 1er janvier 2017, les sociétés françaises de crowdfunding devront adopter le statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP). Elles seront assujetties au dispositif LCB/FT.

Le rapport pointe en particulier le cash transfer : ni adossé à un compte bancaire ni à une facture télécoms et donc impossible à tracer. La lutte contre l'anonymat et le renforcement de la traçabilité des circuits financiers restent les objectifs centraux de Tracfin afin de préserver l'intégrité du système économique. ●●●



6 décembre 2016 • CBanque

## Compte sans banque : la fintech Morning mise en cause dans une décision du gendarme financier

L'ACPR lui reproche de ne pas avoir « mis en œuvre les diligences requises pour assurer la protection des fonds reçus de sa clientèle ». La fintech, elle, se veut

rassurante et annonce que sa situation est en cours de régularisation.



L'établissement de paiement toulousain, qui s'apprête à lancer début 2017 un compte avec carte de paiement, fait l'objet de mesures conservatoires, décidées le 1<sup>er</sup> décembre par le régulateur et publiées le 7 décembre. Aux termes de celles-ci, « il est interdit à la SAS MORNING de fournir des services de paiement » et « de débiter le compte de cantonnement », a décidé l'ACPR. En résumé : c'est toute l'activité de Morning qui, dans l'immédiat, semble remise en question.

Les griefs : un prélèvement de 500 000€, effectué par la fintech en septembre dernier, sur le compte de cantonnement, en vue d'apporter une garantie sur les paiements effectués à l'aide des cartes MasterCard Morning, rendant les sommes cantonnées insuffisantes pour couvrir les dépôts des clients; doublé d'un doute de l'ACPR sur la capacité de la société à remédier à cette insuffisance en l'absence de trésorerie et de la découverte de montants de fonds de la clientèle à cantonner, supérieurs à ceux déclarés par la société.

**Eric Charpentier**, fondateur et CEO de Morning, tient à rassurer : « *Nous sommes en capacité de reverser les cagnottes de nos clients dans des délais normaux, et des dispositions ont déjà été prises pour régulariser la situation vis-à-vis de l'ACPR* ». Les mesures prises par le régulateur ne sont, en effet, que conservatoires et la procédure contradictoire a désormais commencé. ●●●

## Rapprochements

7 décembre 2016 • cBanque

### La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, fusion de trois banques locales

Les banques populaires des Alpes, Loire et Lyonnais ainsi que celle du Massif Central ont fusionné pour donner naissance à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, « première banque du groupe en région », a annoncé mercredi cette dernière dans un communiqué.



Ce projet de fusion, lancé le 19 avril dernier, vise à faire face au « contexte durablement difficile » que connaît le secteur bancaire depuis les crises de 2008 et 2009, a souligné Daniel Karyotis, nommé directeur général de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes.

La nouvelle structure, dont le siège social sera à Lyon, compte désormais 3.800 collaborateurs, un réseau de 400 agences et centres d'affaires. Avec un PNB (produit net bancaire) de l'ordre de 732 millions d'euros en 2015 et des fonds propres à hauteur de 2,5 milliards d'euros. ●●●